



**PROCES VERBAL**  
**De la 25<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 18 janvier 2017 à 18 h 15**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire (arrivé à la question 12-6), Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Isabelle Heurtier, Philippe Passot (arrivé à la question 5-2), Jean-Jacques Baroni, Eliane Grenard

**EXCUSES** : Alain Mouret, Jean-Louis David

**ABSENTS** : Jean-Louis Millet, Alexandre Stephan

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2017, datée du 10 janvier 2017 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le président soumet à l'examen des membres présents le compte-rendu de la réunion de bureau du 16 novembre 2016. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

**3. ADMINISTRATION GENERALE**

**4. PERSONNEL**

**5. FINANCES**

5.1. Insertion Hebdo du Haut-Jura

La Communauté de communes fait paraître une page d'information dans le bimensuel local l'Hebdo du Haut-Jura depuis le mois de mai 2015.

Outre sa diffusion sur quinze jours, à l'échelle du Haut-Jura et du Haut-Bugey, cette page est déclinée sous forme de lettre d'informations, transmise à l'ensemble des délégués communautaires, des mairies et des agents.

Le contrat passé le 2 novembre 2015 avec l'Hebdo du Haut-Jura est arrivé à échéance.

Tous les élus présents sont d'accord pour dire que cette page d'information est efficace et touche localement un large public.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide à l'unanimité de reconduire la parution d'une page mensuelle sur l'année 2017 pour un montant de 9 090 euros HT (10 908 euros TTC) et autorise le président à signer les pièces nécessaires à la mise en place de ce contrat.

**Arrivée de Philippe Passot**

5.2. OPH : garantie d'emprunt acquisition amélioration 5 rue Pasteur à Saint-Claude

L'OPH de Saint-Claude demande une garantie d'emprunt pour un montant de 554 686,00 € pour les l'acquisition et amélioration d'un bâtiment situé 5 rue Pasteur à Saint-Claude.

En effet, L'OPH a souscrit quatre emprunts d'un montant total de 554 686,00 € auprès de la Caisse des dépôts.

L'OPH de Saint-Claude demande à la communauté de commune Haut-Jura Saint-Claude de lui accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt.

La garantie peut être accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porter sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la communauté de communes doit s'engager à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

A cette fin, le bureau communautaire s'engage pendant toutes la durée des prêts à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Suite à l'intégration de l'OPH de Saint-Claude à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude la question se pose de savoir si l'on peut être à la fois emprunteur et garant. Le président explique que c'est bien l'OPH qui emprunte en son nom car il s'agit d'une structure propre ayant son conseil d'administration.

Le bureau communautaire après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de s'engager pendant toute la durée du prêt et valide la garantie proposée à hauteur de 100% d'un emprunt de 554 686,00 € et ce conformément aux statuts de communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

## 6. Economie

### 7. Logement/Habitat/Aménagement du territoire

7.1. Réfection de l'église de la Rixouse : demande de financement

La réfection de la toiture de l'Eglise Saint-Cyr et Sainte-Julitte située sur la commune de La Rixouse a été étudiée par l'architecte : M Guyonnet Christophe. Le projet est estimé à 210 240 euros TTC. Un concours de la DRAC à hauteur de 30% des dépenses ainsi qu'un concours du Département à hauteur de 20% des dépenses sont envisagés.

Le plan de financement proposé est détaillé ci-dessous.

	Dépenses en € HT		Ressources en €
Installation du chantier	8 500	DRAC (30%)	55 710
Dépose de couverture, de charpente et zinguerie	17 000	Département (20%)	37 140
Réfection et	47 000	Autofinancement	92 850

<i>consolidation de la charpente</i>			
<i>Fourniture et pose d'une couverture à joint debout</i>	75 000		
<i>Habillage vertical sur décroché de toiture au-dessus du chevet</i>	4 000		
<i>Collecte et évacuation des eaux pluviales</i>	8 500		
<b>Total Travaux HT</b>	<b>160 000</b>		
<i>Honoraires de maîtrise d'œuvre</i>	15 200		
<b>Honoraires HT</b>	<b>15 200</b>		
<b>Divers et imprévu</b>	<b>10 500</b>		
<b>Total HT</b>	<b>185 700</b>		<b>185 700</b>

Le président indique que les communes de La Rixouse, Villard sur Bienne et Lezat participent financièrement aux travaux prévus et que donc le montant à la charge de la Communauté de commune sera limité.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement proposé, autorise le président à solliciter les subventions auprès de la DRAC et du Département du Jura ou tout autre financeur et autorise le président à signer tous les documents utiles aux demandes de financements et à l'exécution des travaux.

## **8. Environnement**

### **8.1. Centrale villageoise photovoltaïque – appel à manifestation d'intérêt**

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura organise, dans le cadre du programme LEADER, un appel à manifestation d'intérêt ayant pour objectif d'identifier les communes et communautés de communes souhaitant participer à l'émergence et au développement de « centrales villageoises photovoltaïques » sur leur territoire.

Les centrales villageoises sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur leur territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.

Nadia Lahu précise que cette affaire est prise en charge par Yves Poète au niveau du PNR et que ce projet doit être porté par les Communautés de communes. En premier lieu il s'agira d'établir un cadastre solaire.

Le bureau communautaire manifeste à l'unanimité son intérêt à participer à ce projet et autorise le président à déposer la candidature de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

## 9. Patrimoine/Bâtiments

### 9.1. Immeuble 23 Rue Carnot à Saint-Claude : renouvellement du bail au profit du FCSC Rugby.

La CCHJSC a donné en location au FCSC Rugby un local sis au 23 Rue Carnot à Saint-Claude consistant respectivement en 3 salles de 42 m<sup>2</sup>, 47m<sup>2</sup>, et 24 m<sup>2</sup> et comprenant également un ensemble vestiaires/sanitaires, cuisine et salle d'archives. La durée du bail était de trois années à compter du 01/01/2014 pour se terminer le 31/12/2016. Le FCSC Rugby a sollicité le renouvellement du bail aux mêmes conditions à compter du 01/01/2017 pour prendre fin au 31/12/2019. L'article 4 du bail initial stipule qu'à l'expiration du terme un avenant pourra être conclu entre les deux parties.

Le président précise qu'une action devra être menée par le futur agent TEPOS pour améliorer l'isolation de ce local, le locataire ayant une lourde charge pour le chauffage, ce qui explique le faible montant du loyer.

Le bureau communautaire autorise à l'unanimité le président à signer le renouvellement de ce bail moyennant un loyer de 400.00 € mensuel suivant les termes de l'avenant n°1.

### 9.2. Friche Ford : Renouvellement du bail précaire avec la SAS Millet Jules

La SAS MILLET JULES a sollicité la prolongation du bail précaire dont elle bénéficie pour la plateforme appelée « Friche Ford » à Saint-Claude permettant le stockage de matériel et le stationnement des véhicules de la société.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité de proroger ce bail précaire jusqu'au 30/06/2017 moyennant un loyer mensuel de 40,00 €.

### 9.3. ZAC du Curtillet : avenant au bail de location unité 6

La société HYPERION LASER souhaite faire procéder par l'entreprise de son choix à la maintenance annuelle des portes sectionnelles du local dont elle est locataire. Jusqu'à ce jour la Communauté de communes prenait en charge cette maintenance et refacturait au locataire le montant de cette intervention.

Aussi il est proposé d'établir un avenant au bail qui stipule que la vérification annuelle sera désormais à la charge du locataire qui devra fournir l'attestation correspondante à la Communauté de communes.

Le bureau communautaire valide à l'unanimité cette modification et autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## 10. Tourisme

### 10.1. Les Dolines : demande de financement DETR mise en sécurité

En décembre des travaux ont été validés pour le transfert du point info /poste dans le bâtiment « Les Dolines », sis Le Bourg 39310 LES MOUSSIERES, afin de permettre à la commune de récupérer les locaux et de mutualiser certains emplois.

Afin de compléter cet aménagement, des travaux de mises aux normes en matière de sécurité et accès des personnes à mobilité réduite et ce conformément au diagnostic produit dans le cadre de notre agenda d'accessibilité programmée sont nécessaires.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 41 940,00 € HT soit 50 328,00 € TTC.

Une demande de subvention à hauteur de 40% soit 16 776€ HT, au titre de DETR sera présentée à la Préfecture afin de solliciter son accompagnement sur le projet.

Le président précise que les sanitaires ne sont pas aux normes handicapé et que le transfert de la poste prendra du retard en raison du coffre qui doit être déplacé.

Le bureau communautaire valide à l'unanimité les travaux proposés pour un montant de 41 940,00 € HT soit 50 328,00 € TTC et d'autorise le président à solliciter la DETR.

#### 10.2. La Gélinothe : service de transport 2017-2020

Le service de transport de « La Gélinothe » est une offre très appréciée chaque année, tant du public local que touristique, durant les vacances d'hiver depuis de nombreuses années. Ce service a été emprunté par presque 200 personnes en février 2015 et une centaine de personnes en février 2016 (météo moins favorable) sur les deux semaines de notre zone de vacances scolaires.

Au regard de ce bilan, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude serait favorable à la reconduite du service de transport « La Gélinothe » en 2017 et ce, sur les mêmes bases qu'en 2016 avec quelques modifications :

- Fonctionnement étendu sur les quatre semaines de vacances scolaires soit du 4 février au 5 mars 2017 du lundi au vendredi (pas de transport les week-ends car expérience peu concluante les années où cela était proposé).
- Proposer le départ depuis Moirans-en-Montagne, tant pour la population locale que touristique (proximité de la clientèle du VVF de Maisod).
- Créer une descente/remontée en milieu de journée jusqu'à Saint-Claude de manière à proposer à la clientèle de profiter des attraits de la capitale du Haut-Jura (notamment en cas de météo moins favorable à la pratique des activités neige).
- Modifier les horaires en fonction des options de trajets choisies
- Afin de montrer que la navette n'est pas destinée qu'aux skieurs, la communication s'attachera à montrer qu'il s'agit d'un transport pour accéder à la montagne et à la neige d'une part mais aussi l'offre commerciale, patrimoniale et culturelle de la ville de Saint-Claude d'autre part.
- Une attention particulière sera portée à la communication véhiculée autour de ce service et à la diffusion des dépliants et affiches (5000 dépliants et 200 affiches diffusés pour mémoire en 2016).

Une réunion entre les partenaires que sont la ville de Saint-Claude, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, l'OT Haut-Jura Saint-Claude ainsi que la Communauté de Communes de la Station des Rousses et la SOGESTAR a eu lieu le vendredi 6 janvier.

Les partenaires présents souhaitent que ce service soit mis en place pour une durée de 3 ans. Les différents exécutifs devront être sollicités pour validation dans les jours qui viennent.

Le coût prévisionnel 2017 de l'opération validé à au cours de cette réunion est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestation transport	7 400 €	CCHJSC	4 000 €
Communication	500 €	CC Station des Rousses	1 250 €
Impression des tickets	50 €	Ville de Moirans-en-Montagne	1 250 €
		Ville de Saint-Claude	1 450 €
		Contributions usagers	
<b>Total</b>	<b>7 950 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 950 €</b>

Le président explique que pour que cette opération soit un succès, il faut mobiliser les partenaires touristiques et qu'il pourrait être envisagé par exemple pour le musée un tarif « gélinothe ». Il faudrait que l'office de tourisme monte un produit global en y intégrant les communes.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité le budget prévisionnel et autorise le président à renouveler cette opération pour 3 années.

## 11. Sports

### 11.1 Piscine du Martinet : étude de sol – choix du prestataire

Dans le cadre du projet de centre aquatique, une étude de sol doit être réalisée afin de mieux cerner le potentiel et le dimensionnement du futur bâtiment. Une mission normalisée G2 est envisagée. Il s'agit d'une étude géotechnique poussée avec :

- La détermination de la zone d'influence géotechnique de la construction prévue.
- Un recueil et une analyse des données disponibles sur le site.
- Des investigations géotechniques avec une série de sondages tarière, une série d'essais de pénétration dynamique et/ou statique.
- Un inventaire des risques connus.
- Une étude des contraintes éventuelles dues aux eaux superficielles et souterraines.

Cette étude de sol est une nécessité pour sécuriser le projet de construction mais aussi pour permettre au cabinet CEG d'avancer de manière sereine dans la phase avant-projet. Différentes structures ont répondu à la consultation.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire s'engage à réaliser une étude de sol de norme G2 et confie cette étude au bureau d'études Ain géotechnique, basé à Oyonnax pour un montant de 2 180,00 € HT soit 2 616,00 euros TTC.

### 11.2. Piscine du Martinet : diagnostic canalisations – choix du prestataire

Dans le cadre du projet de centre aquatique, un diagnostic des canalisations doit être réalisé afin de connaître l'état des canalisations et d'envisager leur devenir. Il est rappelé que notre projet de centre aquatique souhaite permettre la réutilisation de l'existant quand celui-ci le permet.

La proposition de la société Serv'eau comprend :

- la réalisation de tests d'étanchéité des différents tronçons.
- la fourniture et mise en place des ballons d'obturation pour les tests.
- la rédaction d'un rapport d'intervention.

L'offre de prix s'élève à 4 200,00 € HT soit 5 040,00 € TTC.

Le cabinet de programmation CEG nécessite l'obtention de telles informations afin d'affiner au mieux les différents scénarios qui définiront notre nouveau centre aquatique.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société Serv'eau pour un montant de 4 200,00 € HT soit 5 040,00 € TTC et autorise le président à mettre en œuvre la présente délibération.

## 12. Culture

### 12.1. Musée de l'Abbaye : dépôts-ventes

Isabelle Heurtier présente les prochains dépôts - ventes qui seront proposés à la boutique du musée selon l'actualité des expositions et des artistes.

Quatre nouveaux dépôts-ventes pourraient être présentés en boutique :

- Actualité exposition Bertrand – Szenes :

« **Jean-Claude Bertrand** » – Jérôme Do Bentzinger Editeur

Prix : 24.00 € - 9 exemplaires provenant de l'atelier de Mme Jeanine Bertrand veuve du peintre. Part musée : 30 % sur chaque vente.

- Actualité dépôt du Conseil Départemental du Jura dans le sous-sol archéologique :

« **Ce qui reste d'humanité** » – Les amis d'**Agnan Kroichvili**

Prix : 35.00 € - 10 exemplaires

Part musée : 30 % sur chaque vente.

- Dernier ouvrage monographique sur Jacques Petit :

« **Jacques Petit** » - Editions Scriptoria 2016

Prix : 29.00 € - 6 exemplaires

Part musée : 30 % sur chaque vente.

- Catalogue d'Alain Etiévant (Champagnole) ami de Guy Bardone :

Catalogue d'exposition « **Ombre et lumière** » - **Alain Etiévant**

Prix : 13.00 € - 10 exemplaires

Part musée : 30 % sur chaque vente.

Dans un souci d'efficacité et de gain de temps pour les prochains besoins du musée en dépôt-vente, le bureau communautaire décide à l'unanimité d'approuver plus généralement le dépôt-vente d'ouvrages, acte que la marge du musée devra être de 30% sur chaque vente et autorise le président à prendre en compte les futurs dépôts-ventes par décision.

#### 12.2. Médiathèque : modification du règlement intérieur

L'ouverture de la médiathèque tête de réseau nécessite une réactualisation du règlement intérieur de la structure, au regard des nouveaux services qui y seront proposés : modification des droits de prêt, utilisation de l'espace café, mise à disposition de tablettes, de bornes d'écoute, tarif famille...

Le nouveau règlement est joint en annexe.

Le bureau communautaire valide à l'unanimité le nouveau règlement intérieur l'ensemble du réseau des médiathèques communautaires et charge le responsable de la mise en application du présent règlement au sein des établissements concernés.

#### 12.3. Médiathèque : Modification des tarifs

Il convient de compléter les tarifs votés par le bureau communautaire du 14 septembre 2016.

Il s'agit :

- de préciser les modalités d'application du tarif Famille adopté par le bureau communautaire. Conformément à l'avis du Comité de pilotage de la médiathèque du 14 décembre 2016, le tarif famille pourra être appliqué aux adultes domiciliés à la même adresse, avec ou sans enfants.
- d'intégrer la Carte Avantages Jeunes dans la liste des gratuits, conformément à l'engagement pris lors du conseil communautaire du 28 septembre 2016
- de définir les tarifs suivants :

▪ Remplacement des clés des vestiaires	5 €
▪ Sacs	5 €
▪ Marque-pages	1 €
▪ Clef USB	5 €
▪ Affiches	4 €

De plus compte-tenu des nouveaux usages qui vont se présenter, il est souhaitable que le Président puisse apporter toute modification à la liste de tarifs ci-jointe, pour le bon fonctionnement de la structure.

Les tarifs complets de la médiathèque applicables à l'ensemble du réseau médiathèque Haut-Jura Saint-Claude sont les suivants :

Désignation	Tarifs votés sept. 2016	Tarifs proposés
Abonnement annuel famille (au moins deux adultes avec ou sans enfants)	20,00	
Abonnement annuel adultes + 18 ans imposables	14,00	
Abonnement annuel adultes + 18 ans non imposables, étudiants, apprentis (sur présentation d'un justificatif), touristes (abonnement de deux mois)	7,00	
Abonnement annuel jeunes de 6 à 18 ans	2,00	
Abonnement annuel enfants de moins de 6 ans et lecteurs consultants	gratuit	
Abonnement carte avantages jeunes	gratuit	
Abonnement annuel Ecoles, Crèches et assistantes maternelles, accueils de loisirs, associations et collectivités accueillant des enfants	gratuit	
Abonnement annuel autres associations et collectivités	7,00	
Reproductions et impressions en noir et blanc	0,20	
Impressions en couleur	0,80	
Remplacement pochette et boîtier CD et DVD	1,50	
Remplacement de tout document perdu ou détérioré (DVD, CD, livres, etc) 30,00 € si le document coûte plus de 30,00 € ou le prix du document	Prix du document ou 30,00	
Indemnité de retard jusqu'au 3 <sup>ème</sup> rappel par jour de retard + 30,00 € de procédure	0,15 cts	0,15 indemnités 30,00 frais
Carte de prêt	1,50	
Remplacement clé casier vestiaire		5,00
Sacs		5,00
Marque-pages		1,00
Clé USB		5,00
Affiches		4,00
Cours informatique ( 8 séances de 1h30)	48,00	

Pierre Gresset demande s'il a été effectué un contrôle des prix par rapport aux autres médiathèques du département, Isabelle Heurtier répond qu'en effet les tarifs sont assez similaires aux tarifs pratiqués par la médiathèque de Lons le Saunier.

Le bureau communautaire après en avoir délibéré valide à l'unanimité les propositions de tarifs et autorise le président à appliquer des modifications et ajouts.

#### 12.4. Médiathèque : programme et budget inauguration

La médiathèque communautaire sera inaugurée vendredi 27 janvier 2017 à 11h. Son ouverture au public interviendra le lendemain, samedi 28 janvier 2017, à 9h30, pour une journée continue.

Le comité de pilotage de la médiathèque a souhaité que cet événement soit festif.



Nadia Lahu présente aux membres du bureau le programme de la journée d'ouverture :

- une entrée en musique, à 9h30, avec un concert du Conservatoire, un coin café et croissant pour les premiers usagers,
- un spectacle conçu sur mesure par la Cie Le Cri du Moustique : quatre comédiens interpréteront des saynètes en lien avec l'histoire de la médiathèque, du bâtiment, les services proposés... sur un ton décalé et humoristique. Deux représentations sont programmées à 11h et 15h30.
- des impromptus slamés, par Salim Maghnaoui, qui déclinera des textes improvisés, sur les ouvrages, les disques, les films, les lieux, au gré des suggestions des usagers,
- des lectures pour les tout-petits, dans l'espace Heure du conte, par les bénévoles du réseau,
- un duo de flûtes par Pierre-Emmanuel Viverge et Karime Hendor à 14h
- un concert du groupe Bokai (chanson française - World Beat) à 17h dans l'auditorium.

Le personnel sera mobilisé pour la présentation des espaces, des services proposés, et assurer le prêt, le retour, les inscriptions...

La Cie Le Cri du Moustique répétera sur place à compter du mercredi 25 janvier 2017. Ses comédiens assureront une intervention dans l'esprit du spectacle du lendemain le jour de l'inauguration officielle, samedi 28 janvier 2017.

Le budget de cet événement est de 9 726,00 euros TTC

Le bureau communautaire valide à l'unanimité la programmation proposée et autorise le président à engager les différents contrats permettant sa mise en œuvre.

#### 12.5. Médiathèque : Changement horaires Antenne de Saint-Lupicin

Une modification des horaires de la médiathèque-antenne de Saint-Lupicin est souhaitée pour répondre à une demande des usagers, qui, dans un sondage effectué en 2014, ont majoritairement exprimé l'envie d'accéder au service le vendredi après-midi.

La nouvelle proposition d'horaires, validée par le Comité de pilotage de la médiathèque du 23 novembre 2016 réduit l'ouverture au public de 30 minutes sur la semaine (19h30 au lieu de 20h), mais améliorent la lisibilité des horaires du service, en l'ajustant aux horaires de la nouvelle médiathèque tête de réseau.

A noter que cette réduction d'une demi-heure de l'accueil du public est largement compensée par l'augmentation ces dernières années du nombre d'accueils scolaires assurés par les bibliothécaires.

Afin de laisser le temps de les communiquer aux usagers, ils seront appliqués à compter du lundi 6 mars 2017.

#### **Anciens horaires**

Lundi		16h - 19h
Mercredi	9h-12h	14h - 19h
Vendredi		16h - 19h
Samedi	9h-12h	14h - 17h

**Nouveaux horaires (à compter du 6 mars 2017)**

Lundi		15h – 18h30
Mercredi	9h30-12h	14h – 18h30
Vendredi		15h – 18h30
Samedi	9h30-12h	14h – 17h

Isabelle Heurtier précise que le temps d'ouverture au public est ainsi réduit d'une demi-heure mais que cette demi-heure est compensée par le temps destiné aux groupes scolaires.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire valide à l'unanimité les nouveaux horaires de la médiathèque-antenne de Saint-Lupicin et acte que leur mise en œuvre se fera à compter du lundi 6 mars 2017, date de retour de vacances d'hiver

12.6. Conservatoire : programmation 2017

**Arrivée de Jean-Daniel Maire**

Isabelle Heurtier présente le programme de la saison 2017 du conservatoire composé de deux types d'actions :

- 5 concerts annuels de professeurs dans le cadre du Contrat territorial,
- 11 manifestations à but pédagogique dont 3 subventionnées par le Conseil Départemental.

1. Le Contrat territorial

Les 5 concerts permettent d'aller vers les publics des villages de la collectivité, centres sociaux, usines, fêtes de quartiers en petits ensembles de professeurs. Budget global de 5000 € comprenant une participation de la Drac de 1400 € et de HJSC de 3600 €.

2. Les manifestations à but pédagogiques

Représentatives des pratiques collectives du conservatoire :

- Audition des classes de chant choral le 12 avril à la salle des fêtes de Saint-Claude,
- Participation au festival des orchestres juniors de Longchaumois le 21 mai,
- Les Orchestrales à la salle des fêtes de Saint-Claude et de Saint-Lupicin les 04 et 05 juillet.

Autour de projets spécifiques, inter-écoles, subventionnés à 50 % par le Conseil départemental :

- Concerts et rencontre des classes de violoncelle de Lons-le-Saunier, Oyonnax et HJSC le 15 avril avec cours au conservatoire de Saint-Claude,
- Répétitions et concert du Trio festoso (violon, violoncelle, piano) le 11 février au conservatoire de Saint-Claude,
- Concerts des élèves toutes disciplines confondues sur un répertoire turc avec l'école de musique de Jura-Sud le 07 avril à la FRAT à Saint-Claude et à Moirans (date à définir),
- Concerts des classes de musiques actuelles, trompette, trombone, tuba et accordéon les 04 (salle de l'Épinette à Saint-Lupicin) et 05 juin (à Morez) avec l'école de musique Haut-Jura Arcade.

Le budget prévisionnel est équilibré par la valorisation des heures hebdomadaires d'enseignement. Il représente un engagement de 39 600.00 € TTC financé à hauteur de 18 000.00 € .

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire valide à l'unanimité la saison 2016-2017, approuve le financement prévisionnel de ces manifestations et autorise le président à déposer l'ensemble des demandes de subventions.

#### 12.7. Conservatoire : demande de subventions

Pour le conservatoire HJSC, le Département fixe au travers du Schéma départemental des enseignements artistiques les conditions suivantes de sa participation financière :

- Aide au fonctionnement de 20 000 €,
- Aide pour 1 projet annuel de 8 000 € maximum (50 % du budget),
- Aide pour 2 projets ponctuels inter-écoles de 4 000 € chacun maximum (50 % du budget).

La demande de subvention pour un montant global de 36 000 € inclut :

- L'aide au fonctionnement de 20 000 €,
- L'aide au projet annuel de 8 000 € pour le travail des classes de musiques actuelles, trompette, trombone, tuba et accordéon avec le Brass dance,
- L'aide à 2 projets ponctuels de 4 000 € chacun pour la rencontre des classes de violoncelle et le travail sur le répertoire turc.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve à l'unanimité la demande de subvention de fonctionnement auprès du conseil départemental du Jura à hauteur de 36 000€.

### **13. SPANC/Développement durable**

### **14. ADS**

### **15. Communication et Questions diverses**

15.1 Le Président informe les élus que nous avons reçu l'arrêté notifiant la DGF bonifiée ce qui est une bonne nouvelle car cela correspond à 10€ de plus par habitant.

15.2 Raphaël Perrin annonce que la SEMCODA propose un projet sur le lotissement Fontaine Benoit sur la parcelle qui reste. Il ne s'agit à ce jour que d'un projet, nous sommes dans l'attente de retour.

15.3 Le Président indique que pour la maison de santé de Saint-Claude l'étude de programmation est lancée. Le prestataire est la SEMCODA.

15.4 Le Président explique aux membres du bureau la composition du conseil d'administration de l'OPH de Saint-Claude :

- 6 élus au sein de la Communauté de Communes
- 7 personnes qualifiées en respectant la parité homme/femme
- 1 membre est désigné par la ou les caisses d'allocations familiales du Jura
- 1 membre est désigné par l'UDAF,
- 1 membre est désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département,
- 2 membres sont désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département (CGT et CFDT)
- 1 membre représente les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,
- 4 membres sont les représentants des locataires.

Par rapport au conseil d'administration actuel, seuls les représentants des locataires restent en place. Les autres membres seront désignés lors du conseil communautaire du 8 mars

2017. Pour information, Philippe Passot et Annie Mayet actuellement membres parmi les sept personnes qualifiées ne peuvent plus siéger à cette position.

15.5 Eliane Grenard informe les membres du bureau que l'école des Moussières est sous la menace d'une fermeture de classe en raison du manque d'effectif. Le recteur d'académie propose de ne maintenir plus qu'une classe unique. Une pétition à l'origine du SIVOS des Moussières circule pour éviter cette fermeture.

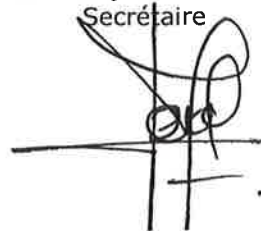
Pierre Gresset et Philippe Passot confirment cette tendance en précisant que les SIVOS de Saint-Lupicin et Lavans lès Saint-Claude sont dans une situation similaire. Le président propose de porter cette question à l'ordre du jour de l'assemblée des maires du 30 janvier 2017.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 21h00.

Raphaël Perrin  
Président

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE" around a central star.

Jean-François Demarchi  
Secrétaire

The image shows a handwritten signature in blue ink.

Fait à Saint-Claude, Le 19 janvier 2017

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.